

A Marseille, le 20/02/2024

Objet : Lancement de la campagne ANS 2023 – PSF UFOLEP

Madame, Monsieur la/ le président(e) d'associations

Dans le cadre du soutien de l'Agence Nationale du Sport au développement de la pratique sportive pour toutes et tous, la commission territoriale ANS UFOLEP Région Sud bénéficie d'une enveloppe budgétaire pour les clubs UFOLEP de la région. Cette subvention peut être une aide au développement de votre projet associatif ou vous permettre de monter des projets dans le cadre du Projet sportif fédéral UFOLEP.

La campagne débutera le 20 février 2024 et se terminera le 4 avril 2024 sur le compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les dossiers devront porter sur une ou plusieurs de ces priorités nationales :

- ✓ développement de la pratique
- ✓ promotion du sport santé,
- ✓ éthique et citoyenneté
- ✓ Animations vacances olympiques et paralympiques

Pour vous accompagner dans cette démarche, vous pourrez compter sur vos comités départementaux, alors n'hésitez pas à les contacter.

UFOLEP 04 : SAVOURNIN Mireille - Référente ANS 04

Delphine BERGUIN – Déléguée Départementale au 06.98.19.12.86

UFOLEP 05 : Monique REYNAUD - Référente ANS 05 au 06.16.03.32

Florine RENARD – Déléguée Départementale au 06.12.63.51.58

UFOLEP 06 : Didier BOVAS – Référent ANS 06 au 06.77.98.12.41

UFOLEP 13 : BORGNI Jean Louis – Référent ANS 13 au 06.77.81.83.20

Erick ESPEL – Délégué Départemental au 04.13.24.80.00

UFOLEP 83 : FABRE Denis - Référente ANS 83 au 06.75.93.30.25

Olivier DURAND – Directeur Départemental au 06.68.37.40.42 / 04.92.24.72.93

UFOLEP 84 : Myriam WAGNER – Référente de la commission territoriale ANS UFOLEP Région Sud : 06.21.38.77.20

Zinèbe HADDAOUI – Directrice Départementale 84 :

Vous avez également à disposition un certain nombre de documents :

- un tutoriel sur l'utilisation du compte asso (comment créer un compte, faire une demande de subvention, modifier les informations de l'association...)
- une fiche mémo ANS 2024 avec les critères d'éligibilités, les dates de la campagne, les orientations fédérales et le code de la subvention à inscrire sur le compte asso...
- un document explicatif sur les priorités fédérales
- la note d'orientation ANS 2024 de la commission territoriale ANS - UFOLEP Région sud.
- un dossier type de demande de subvention sur l'axe développement de la pratique
- deux visios sont proposées une le 28 février de 10h à 12h et l'autre le 14 mars de 18h30 à 20h30 (inscription obligatoire)
- Un document d'aide à la rédaction du bilan

Recevez mes cordiales salutations,

La référente territoriale régionale
Myriam Wagner